

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 1/2021

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Séance du

14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier, à **14 heures**, les membres du comité syndical du syndicat de commune « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jean-Jacques BIGOURET

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 09 janvier 2021

Mme Michèle ALOUCHY a été nommée secrétaire de séance

Objet : DETR 2021 – Achat de matériel informatique et mobilier

Le Président expose au comité syndical que les locaux du centre de santé devront être équipés en mobiliers et informatique, également sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat de communes et en vue de leur location. La durée de la location sera de 10 ans ; les loyers seront calculés de façon à couvrir à la fois les frais d'acquisition déduction faite des subventions reçues, et les frais financiers et administratifs de cette part autofinancée par le syndicat.

Les dépenses s'élèvent à :

- 23 452.00 € HT pour l'achat du mobilier,
- 16 096.00 € HT pour l'achat des matériels informatiques

Le Président propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2021, pour un montant total de 39 548.00€ HT. Il demande l'avis du comité syndical

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'un montant total HT de 39 548.00 €
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 50 %.

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Mobilier	23 452.00 €	
Matériel informatique	16 096.00 €	
DETR - 50 %		19 774.00 €
Autofinancement - 50 %		19 774.00 €
Total	39 548.00 €	39 548.00 €

- **Approuve** son inscription au budget en section d'investissement
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces à intervenir